

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 81 (1955)
Heft: 16

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

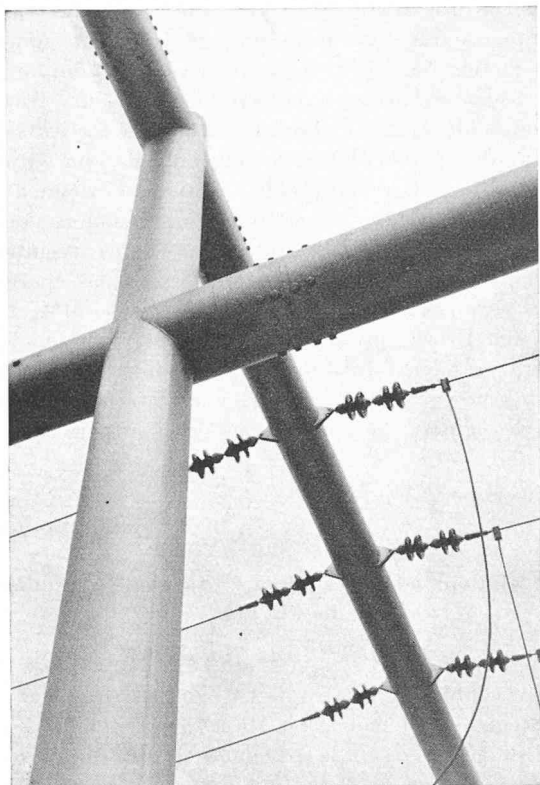


Photo J.-P. Meystre, Genève

Fig. 4. — Sêbeillon : Détails des joints et des flasques d'amarrage.

classiques à éléments triangulés ou profilés malgré le coût unitaire plus élevé du tube, par rapport aux profils commerciaux usuels. L'on voit ainsi que, pour des

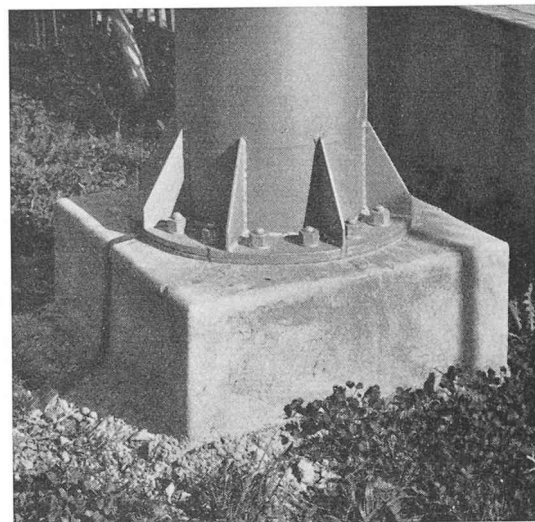


Photo J.-P. Meystre, Genève

Fig. 5. — Sêbeillon : Détail du scellement des colonnes par tiges d'ancrages.

ouvrages où les charges sont relativement faibles eu égard aux portées et où les dites charges agissent dans des plans différents, ce qui est le propre de toutes les sous-stations de transformation dont les données générales divergent fort peu, l'on a un avantage évident à utiliser des sections tubulaires et, ce qui ne gêne rien, de telles ossatures d'allure nette et de proportion heureuse contrastent avantageusement avec les treillis multiples des anciennes conceptions.

Lausanne, juillet 1955.

UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (U.I.A.)

Assemblée et 4^e Congrès de l'Union

La Haye 1955

Les Hollandais ont confié à l'opulente cité de La Haye la mission d'accueillir les architectes du monde entier réunis, au nombre d'un millier, pour le Quatrième congrès et pour l'Assemblée de l'*Union internationale des Architectes* — fondée, on s'en souvient, à Lausanne en 1948.

Le mois dernier, au cours d'assises très officielles dont nous donnons ci-dessous le compte-rendu, les délégués applaudissent à l'annonce sensationnelle que leur section allemande groupe désormais les architectes des deux zones de l'Allemagne et qu'à l'heure où l'unification de ce pays est le sujet de toutes les conversations internationales, ce problème est résolu pour eux ! Puis, ils adoptent à l'unanimité un texte d'une portée considérable, non seulement pour eux mais pour la communauté tout entière : le Code des droits et devoirs de l'architecte. Et, continuant de prêcher par l'exemple, décident enfin de tenir leurs prochaines assises à Moscou en 1957.

L'UNESCO a confié à M. Correa de Azevedo, chef de la division des Arts et des Lettres, le soin de confirmer à l'U.I.A. l'intérêt qu'elle porte à ses travaux. M. de Azevedo, qui a suivi déjà tous les débats du Congrès de 1953 à Lisbonne, a conquis l'estime de tous les architectes.

Au cours des cinq jours de Congrès, les discussions portent essentiellement sur le problème n° 1 d'aujourd'hui : l'*Habitation*. Des documents, rassemblés dans tous les pays au cours d'une enquête commencée il y a deux ans, sont présentés dans une remarquable publication destinée à faire école. L'Exposition internationale d'architecture groupe, au Musée municipal de La Haye, plus de trois cents panneaux consacrés pour la plupart à l'*Habitation* et c'est encore ce sujet que traitent cent projets d'élèves choisis parmi les meilleurs de cinquante écoles d'architecture de tous les continents. De nombreux étudiants, dont une vingtaine de Lausannois venus en car et quelques Genevois, se

mèlent à leurs aînés, animent les réceptions et même, parfois, les groupes de travail.

Unanimes et précis, les architectes expriment dans leurs conclusions les exigences essentielles auxquelles doit satisfaire le logement, « celui-ci étant d'ailleurs inséparable des multiples édifices nécessaires à l'exercice de la vie sociale et ne pouvant être conçu que dans le cadre d'unités résidentielles organisées comprenant écoles, centres culturels, magasins, édifices du culte, etc. ». Ils définissent les tâches revenant aux organisations internationales, aux gouvernements « qui ont le devoir de réglementer la construction des habitations pour éviter les abus de l'initiative privée ou le gaspillage des ressources nationales » mais qui « doivent laisser aux architectes la plus grande liberté de création, le progrès dans le domaine du logement ne pouvant résulter que de la recherche permanente qu'ils poursuivent ». Ils attirent enfin, sur les premières expériences d'industrialisation de la construction des habitations, « l'attention des professionnels et des usagers de l'habitat qui ne sont pas encore conscients des avantages, tant économique que sociaux, qui peuvent en résulter ».

Les discussions alternent avec des conférences et les rencontres avec le recueillement dans les musées et la visite des principales villes de Hollande.

Nulle région ne pourrait être plus propice à l'étude des problèmes de l'habitation. Le logement est la fierté de ce peuple aimablement travailleur et sagement obstiné dont la vie de famille se déroule harmonieusement derrière de larges fenêtres dont nul ne songe à tirer les rideaux ni les volets absents. Les maisons de briques claires aux toits plats ont toute la variété que permet la fantaisie de l'architecte sans tomber dans la monotonie que pourrait faire craindre l'ampleur des programmes et la rationalisation de la construction. Les artères et les surfaces vertes sont généreusement tracées et à tous les regards s'offrent des ensembles floraux qui feraient la page de couverture d'un catalogue d'horticulteur.

Les vastes centres commerciaux de Rotterdam et d'Amsterdam rappellent d'ailleurs ce que les Pays-Bas doivent au commerce et à la culture : l'un tout retentissant de la jeune force de sa résurrection après la destruction brutale que le douloureux monument de Zadkine rappelle avec une puissance d'évocation presque insoutenable ; l'autre dans la sérénité désuète et charmante des façades de ses banques, se succédant au rythme lent des luxueux bateaux plats qui parcourent les plus beaux canaux qu'un Hollandais puisse imaginer.

Le ciel est sans un nuage, une brume venant de la mer, au ras des toits, couvre la ville en quelques minutes : elle partira comme elle est venue.

Dans la longue file des cars qui, à travers l'étonnant miracle de ces terres conquises sur l'eau, ramènent un millier d'architectes à Scheveningen et à La Haye, les Chinois continuent de sourire, les Sud-Américains, au verbe impétueux, de discourir en espagnol avec quelques Suisses polyglottes, les Anglais de méditer, les Russes de mesurer la tâche qui les attend à Moscou où, dans deux ans, ils ont invité le prochain congrès. Quant aux deux cents Français, ils ont l'air d'être six cents.

Plus universelle qu'aucune autre organisation de

même nature, forte de la cohésion réelle de tous les architectes qui, autour du monde, exercent pourtant leur métier de façons fort diverses, l'*Union internationale des architectes* a derrière elle, déjà, des travaux considérables ; sa collaboration avec les instituts spécialisés des Nations Unies se développe de jour en jour ; sa vitalité est remarquable. Ceux qui viennent de rentrer de La Haye en gardent l'impression saisissante en même temps qu'ils savent gré aux architectes néerlandais de la peine qu'ils ne se sont pas épargnée.

La plus grande part de succès revient à MM. J. H. van den Broek, président du Congrès, A. J. van der Steur, président du Comité d'organisation, J. Wils, commissaire général et A. M. Key, secrétaire du Congrès. Que les autres me pardonnent de ne pouvoir citer chacun !

Lausanne, 22 juillet 1955.

JEAN-PIERRE VOUGA.

Résolutions adoptées par la 4^{me} assemblée ordinaire de l'U. I. A.

La Haye, 10-11 juillet 1955

L'Assemblée statutaire de l'Union internationale des architectes a eu lieu à La Haye-Scheveningen, les 10 et 11 juillet 1955, sous la présidence de M. Jean Tschumi.

Y participaient 69 délégués (sur 75), représentant 29 sections (sur 33).

M. Correa de Azevedo représentait le directeur général de l'Unesco.

Après avoir ratifié l'admission de la Chine, de la Corée, de l'Espagne, de la Hongrie, du Japon et de la Roumanie, l'assemblée a pris acte avec satisfaction de l'annonce, faite par le secrétaire général, qu'une Section allemande unique représenterait désormais l'ensemble des architectes allemands.

L'assemblée a adopté, à l'unanimité, les propositions du Comité exécutif concernant la modification de certains articles des Statuts et du Règlement intérieur. Ces propositions, à l'étude depuis plus d'une année, avaient été soumises pour avis à toutes les sections. La principale disposition nouvelle tend à assurer une représentation équitable et harmonieuse des grandes régions géographiques et culturelles au sein du Comité exécutif et du Bureau.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1954 et le budget pour la période 1955-1956, présentés par le trésorier. En 1954, les dépenses sont restées de près de 250 000 fr. français en dessous des prévisions. Au 31 décembre 1954, l'avoir en banque de l'U.I.A. dépassait 2 millions de francs. Pour 1955, on prévoit 2 970 000 fr. de recettes et 3 400 000 fr. de dépenses, dont 2 600 000 fr. pour le budget ordinaire et 800 000 fr. pour un chapitre extraordinaire (éditions).

L'assemblée a approuvé une proposition tendant à accroître très sensiblement le tirage et la diffusion de la *Revue U.I.A.* Le principe d'une contribution exceptionnelle des sections, pour une période limitée, a été acceptée. Le secrétaire général étudiera immédiatement la mise au point de ce projet, en liaison avec l'éditeur.

L'assemblée a discuté le compte rendu des activités de l'Union, présenté par le président, le secrétaire général et le délégué général aux commissions de travail.

Elle a approuvé à l'unanimité, avec un amendement proposé par la délégation cubaine, les « Droits et devoirs de l'Architecte », document élaboré par la Commission de la position sociale de l'architecte, et dont le projet avait été préalablement soumis, à deux reprises, aux sections.¹⁾

L'assemblée a procédé au renouvellement partiel du Comité exécutif. Le nouveau comité est composé comme suit :

Président : *Jean Tschumi* (Lausanne).

Vice-présidents : *G. B. Ceas* (Rome), *A. Mordvinov* (Moscou) et *R. Walker* (New York).

Secrétaire général : *P. Vago* (Paris).

Trésorier : *W. Van Hove* (Bruxelles).

Membres : Chili, Chine, Cuba, Egypte, France, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Groupe scandinave, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

¹⁾ Voir *Bulletin Technique* du 27 novembre 1954, p. 365.

Les commissaires aux comptes pour la période 1955-1956 sont MM. *Grunsfeld* (Etats-Unis) et *Mirabaud* (France).

L'assemblée a accepté, à l'unanimité, l'invitation de la Section soviétique de tenir l'Assemblée et le Congrès de 1957 à Moscou.

Enfin, l'assemblée a adopté sans opposition deux résolutions, l'une déposée par l'Allemagne, invitant les sections à interdire à leurs membres la participation à tout concours international qui ne serait pas en conformité avec la Réglementation des concours internationaux de l'U.I.A. (adoptée par l'Unesco); l'autre, par la Suisse, ayant pour but la préparation et l'édition par chaque section de l'U.I.A., de guides de l'architecture contemporaine dans les différents pays. Ces deux propositions seront transmises, en vue d'une étude plus approfondie, au Comité exécutif.

La Haye, 12 juillet 1955.

DIVERS

La construction du nouveau pont du Diable dans les gorges de Schöllenen

Mise au point¹

La Direction des travaux publics du canton d'Uri a tenu, il y a quelque temps, une conférence de presse dans les gorges de Schöllenen, au cours de laquelle le landamman Franz Arnold et l'ingénieur Hugo Scherer, de Lucerne, ont parlé de l'état des travaux du nouveau pont du Diable et des problèmes qui s'y rattachent.

La discussion sur le genre de construction et sur les matériaux à choisir pour le nouveau pont est aujourd'hui terminée. Par contre, nous sommes obligés de revenir sur certaines déclarations de l'ingénieur Scherer qui, lors de cette conférence de presse, s'est exprimé au sujet de la construction du cintre de la manière suivante :

« La construction du cintre est spécialement difficile. Dans les gorges de Schöllenen souffle souvent un vent pouvant exercer une énorme pression et, selon une expertise de l'E.P.F., seul un cintre aux éléments de sections aussi petites que possible, soit une construction tubulaire, pouvait être envisagé. Le support du cintre (constituant en lui-même une véritable construction de pont) doit supporter avec le cintre même tout le poids de l'œuvre, soit plus de 1000 tonnes. Pour tenir compte de cette charge extraordinaire, une disposition spéciale de la maison Mannesmann, à Dusseldorf, fut choisie. Une discussion s'éleva au sujet de cette commande passée à une maison étrangère. Cette construction métallique devait être, en effet, exécutée à Dusseldorf et montée en Suisse par la même maison, car pour cette importante construction tubulaire, nécessitant des dispositifs spéciaux, aucune entreprise suisse ne pouvait entrer en ligne de compte. »

Ces déclarations de l'ingénieur Scherer sur le support du cintre ou sur la construction du pont provisoire sont erronées et ne correspondent pas à la réalité.

1. Pour une construction subventionnée à raison de 80 % par la Confédération, il nous semble qu'un concours public devrait être ouvert. Nous ignorons pour quelle raison il n'a pas été procédé de cette façon. Aucune entreprise suisse de construction métallique n'ayant été invitée à présenter un projet ou à faire une offre, M. Scherer n'est pas en droit de déclarer qu'aucune

¹⁾ Texte publié à la demande de l'Union des constructeurs suisses de Ponts et charpentes métalliques, Schanzengraben 25, Zurich. (Réd.)

firme suisse n'aurait été à même d'exécuter la construction de ce pont.

2. L'ingénieur Scherer a soutenu la thèse que les conditions techniques et climatiques de l'emplacement avaient exigé que le support du cintre soit constitué de tubes sans soudure. Notre étude en commun avec le service spécialisé pour la construction métallique de l'E.P.F. a conclu qu'une construction en fers profilés aurait tout aussi bien pu être envisagée.
3. Dans ses déclarations à la presse, l'ingénieur Scherer s'est référé à plusieurs reprises aux avis de l'E.P.F., alors que ni le professeur Stussi de l'E.P.F., ni le professeur Cosandey de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, qui tous deux sont compétents en la matière, n'ont été invités à donner leur avis.
4. La déclaration de l'ingénieur Scherer, affirmant que la construction du pont provisoire en acier n'avait pu être confiée à aucune entreprise suisse, constitue un affront non seulement à l'industrie suisse de la construction métallique, mais aussi aux deux plus hautes écoles techniques de notre pays.
5. L'Inspection fédérale des Constructions estime que le canton, comme détenteur de la haute autorité sur les routes, est maître de l'œuvre et que, par conséquent, elle n'a pas à intervenir dans l'adjudication des travaux. Dans sa forme, ce point de vue est incontestable. Cependant, la construction du nouveau pont du Diable bénéficiant d'une subvention fédérale de 80 % (quatre-vingts pour cent), l'Inspection fédérale des Constructions, en qualité d'autorité supérieure de surveillance, aurait eu, au moins, le devoir d'inviter le canton à prendre toutes les mesures utiles pour permettre aux entreprises suisses de soumissionner.

*Union des constructeurs suisses
de ponts et charpentes métalliques.*

LES CONGRÈS

XXVIII^e Congrès international de chimie industrielle

Madrid, 22-31 octobre 1955

La Commission permanente d'organisation des congrès de l'Association internationale de chimie industrielle nous prie d'annoncer cette importante manifestation.

Tous renseignements sont à demander au secrétariat du congrès, Serrano 150, Madrid.

**Réunion internationale des Laboratoires d'essais
et de recherches sur les matériaux et les constructions
(R. I. L. E. M.)**

Cette association nous prie de faire connaître à nos lecteurs le *Symposium sur l'observation des ouvrages*, qui aura lieu du 24 au 28 octobre 1955, à Lisbonne (Portugal).

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du *Laboratorio Nacional de Engenharia Civil*, Avenida do Brasil, à Lisbonne.

Fédération internationale de la Précontrainte

II^e Congrès. — Amsterdam, 29 août - 2 septembre 1955

Ce congrès est organisé par le *Groupe d'études néerlandais pour le développement du béton précontraint*.

Toutes les informations peuvent être demandées à l'adresse du secrétariat du congrès, Groningsestraat 15, La Haye, Pays-Bas.

Association internationale de recherches hydrauliques

Sixième Congrès. — La Haye, 31 août - 6 sept. 1955

Pour tous renseignements concernant cette importante manifestation, prière de s'adresser au Comité d'organisation, Laboratoire d'hydraulique, Raam 61, Delft, Pays-Bas.

BIBLIOGRAPHIE

The design of cylindrical shell roofs, par *J. E. Gibson* et *D. W. Cooper*. London W.C.2 (Henrietta Street, 22), E. & F. N. Spon Limited, 1954. — Un volume 15 × 23 cm, xii + 186 pages, 76 figures. Prix : relié, 35 shillings.

Exposé des méthodes générales de calcul et de tracé des toitures constituées par des voiles cylindriques.

Après un bref historique de ce genre de structures, les auteurs développent leur sujet dans l'ordre suivant :

1. Théorie générale des voiles cylindriques. — 2. Disposition des calculs. — 3. Calcul d'un voile long simple, sans poutres de bord (génératrices d'appui). — 4. Comparaison entre théorie mathématique et calcul élémentaire. — 5. Théorie de la poutre de bord. — 6. Calcul d'un voile long avec poutres de bord. — 7. Voiles avec poutres de bord précontraintes. — 8. Calcul des renforcements de voiles. — 9. Opérations de calcul matriciel. — 10. Théorie générale des voiles et voiles multiples.

En résumé, il s'agit d'un ouvrage simple, traitant d'un sujet limité et bien déterminé, où la théorie pure alterne avec le calcul numérique visant aux applications. Ce livre rendra sans aucun doute de précieux services aux ingénieurs appelés à calculer des voiles cylindriques.

STS

SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZÜRICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)

Tél. (051) 23 54 26 — Télégr. STSINGENIEUR ZÜRICH

Emplois vacants :

Section industrielle

405. *Ingénieur électricien*. Courant faible. Clientèle, correspondance avec les fournisseurs ; bonne connaissance d'anglais. Age : 27 ans. Zurich.

407. *Technicien en chauffage, ventilation, installations sanitaires*. Zurich.

409. *Chimiste*. Technicien. Industrie textile. Suisse orientale.

411. *Ingénieur ou technicien en chauffage central et installations sanitaires*. Berne.

413. *Chimiste*. Technicien. Préférence sera donnée à candidat de langue française, marié, âgé de 25 à 35 ans. Appartenance à disposition. Importante entreprise de Suisse romande.

415. *Dessinateur en machines*. Pratique. Outillage et gabarits de fabrication. Zurich.

417. *Ingénieur ou technicien électricien*. Reprise d'un commerce de représentation d'appareils de mesure électrique. Suisse.

419. *Technicien en chauffage central*. Zurich.

423. *Technicien électricien, éventuellement mécanicien*. Normalisation. Fabrique d'appareillage électro-technique. Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros, de 1954 : 15, 45, 91, 99, 103, 169, 171, 205, 207, 215, 245, 249, 297, 319, 349, 377, 383, 415, 419, 461, 509, 573, 703 ; de 1955 : 129, 317, 159, 217, 249, 373, 391.

Sections du bâtiment et du génie civil

912. *Conducteur de travaux*. Comme adjoint du directeur d'un grand chantier. Langues : française et si possible italienne. Durée de l'engagement : deux ans. Suisse romande.

922. *Dessinateur en béton armé, génie civil, bâtiment*. Bureau d'ingénieur. Zurich.

926. *Dessinateur*. Etude et construction d'appareils d'éclairage. Canton de Berne.

930. *Technicien ou dessinateur en bâtiment*. Travaux de bureau. Bureau d'architecture. Canton de Saint-Gall.

936. *Technicien ou dessinateur en bâtiment*. Plans d'exécution et de détail ; travaux de chantiers. Zurich.

940. *Dessinateur en génie civil*. Epuration et adduction d'eau. Bureau d'ingénieur. Zurich.

944. *Ingénieur civil*. Béton armé, chef de bureau. En outre : *dessinateur*. Bureau d'ingénieur. Zurich.

954. *Technicien en génie civil* (hydrométrie, topographie et projets). Administration fédérale.

956. Jeune *ingénieur ou technicien en génie civil*. Routes et travaux de génie civil en général. Bureau d'ingénieur. Canton de Berne.

960. *Ingénieur civil*. Bon staticien, béton armé. Français indispensable. Bureau technique. Suisse romande.

Sont pourvus les numéros, de 1954 : 952, 1026, 1536 ; de 1955 : 28.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir pages 7 et 8 des annonces)

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES

Collège du Belvédère, à Lausanne

(Voir page couverture)

La réalisation de l'imposant groupe scolaire du Belvédère à Lausanne est presque achevée. L'architecte, M. Marc Piccard, auteur du projet, peut être fier de son œuvre.

Les divers bâtiments qui composent le groupe, étagés au flanc d'une colline, forment un tout harmonieux, dont aucun élément ne porte ombrage aux autres.

Une grande partie des travaux de menuiserie a été confiée à la « Fabrique Coopérative de Menuiserie de Lausanne ». Cette entreprise, quoique spécialisée dans la fabrication des menuiseries courantes pour le bâtiment, n'a pas hésité à assumer la responsabilité de travaux complexes et délicats, sous les ordres d'un architecte difficile à satisfaire. La preuve est ainsi faite, une fois de plus, que la transformation en « Fabrique » d'une entreprise artisanale peut n'affecter en rien la qualité de sa main-d'œuvre.

Cette jeune entreprise (elle célébrera à la fin de cette année son dixième anniversaire) s'est, en peu de temps, fait une large place au soleil de Romandie. Cette place est justifiée autant par la qualité de ses ouvrages que par le dynamisme de ses dirigeants.